



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 007-200072007-20250424-2025_10B-AU



publié sur le site internet de la
collectivité le 25 avril 2025

Direction générale

DECISION DU PRESIDENT n°2025 - 010

Objet : Environnement – Programme Animations Nature 2025 – scolaires et maison de retraite

Le Président de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-39 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 modifiée le 4 février 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes, notamment en matière de préparation, passation, exécution et de règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 89 999 € HT,

Vu la délibération n°2024-31 du Conseil communautaire en date du 25/04/2024 portant sur la demande de subvention pour les actions liées à l'ENS de Coucouron, comprenant la réalisation d'un programme d'animation nature pour l'année 2024,

Considérant que les prestations de service relatives à la mise en place d'un programme d'animations nature à destination des scolaires et de la maison de retraite sur l'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron » font l'objet de devis préalables soumis à la validation de la Communauté de communes.

Considérant que le Programme d'Animations Nature à destination des scolaires et de la maison de retraite sur l'ENS du territoire, comprend 3 devis, pour un montant total de 2 107,8 euros TTC réparti comme suit :

- Un devis pour 1 spectacle de conte en musique « Murmures d'abeilles », auprès de la compagnie Les Virevoltantes à destination des participants à la journée des familles de la maison de retraite Saint-Joseph, pour un montant total de 1 107,8 € TTC,
- Un devis pour 1 prestation d'une journée comprenant une animation cerf-volant pour les maternelles et une animation toit de lauze pour les grands à destination de l'école publique de Coucouron et en compagnie d'Isabelle Sauvignet de « L'échappée belle », pour un montant total de 500 € TTC
- Un devis pour 1 prestation d'une journée comprenant 2 animations pour 2 classes sur la découverte des insectes à destination de l'école privée de Coucouron et en compagnie de « BIODI'VERT », pour un montant total de 500 € TTC.

Considérant que la mise en place d'animations pour les scolaires et la maison de retraite dans le cadre du programme d'animations nature 2025 est conforme aux besoins de la Communauté de communes.

DECIDE

Article 1 : La signature des 3 devis afférents au Programme d'Animations Nature 2025 pour un montant total de 2 107,8 € HT.

Article 2 : Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée, et inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon

Le 20/03/2025

Le Président, Jacques GENEST

